APP POUR LES SCRUTINS 26.026

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
en réponse
au postulat 23.240 « Une app pour une démocratie à portée de main »

(Du 2 novembre 2026)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

Par ce postulat, le Grand Conseil demande au Conseil d'État de développer une application publique permettant d'informer les citoyennes et citoyens sur les travaux politiques en cours, ainsi que sur les votations et élections. Cette application pourrait également servir à sonder la population.

Par le biais de ce rapport, le Conseil d'État présente toutes les actions d'ores et déjà mises en place dans le Canton de Neuchâtel pour informer la population sur les enjeux liés aux élections et aux votations mais aussi sur les projets politiques, ceci par le biais de différents canaux permettant d'atteindre différents publics cibles. Ce tour d'horizon est complété par les mesures développées par la Confédération, tout comme par d'autres organisations en Suisse.

Ainsi, au vu des outils à disposition de la population et des contraintes liées à la mise en place d'un nouvel outil, le Conseil d'État propose de ne pas développer d'application supplémentaire.

1. INTRODUCTION

En date du 23 janvier 2024, votre Autorité acceptait le postulat de la commission Démocratie cantonale 23.240 « Une app pour une démocratie à portée de main » par 60 voix contre 38 et dont sa teneur est rappelée ci-après :

> **23.240**
> 3 juillet 2023
> **Postulat de la commission Démocratie cantonale**
> « Une app pour une démocratie à portée de main »
>
> ***Contenu :***
>
> *Le Grand Conseil charge le Conseil d'État d'étudier le développement d'une application ludique et publique permettant à la fois de donner de manière interactive des informations neutres et équilibrées sur les travaux politiques en cours ainsi que sur les votations et élections, et de sonder en direct la population sur des questions précises des autorités (législatives ou exécutives).*
>
> ***Développement :***
>
> *La commission Démocratie cantonale, lors de ses travaux, a mis en évidence la nécessité de l'information à la population sur la vie politique pour renforcer l'utilisation des outils démocratiques. Une communication interactive, et même participative, pourrait renforcer*

l'intérêt des citoyen-ne-s pour le fonctionnement de la vie politique et, par là même, augmenter la participation aux scrutins populaires et l'engagement politique.

Un des publics cibles identifiés par la commission est celui de la jeunesse du canton. Or, il est apparu lors des travaux que les modes « traditionnels » de communication politique (journaux, stands…) ne correspondaient plus forcément aux outils utilisés par les jeunes entre environ 16 et 25 ans. L'application interactive, utilisable sur un téléphone portable, semble ainsi être une voie à explorer pour impliquer davantage cette tranche d'âge dans la vie politique.

La commission imagine une application qui permette de s'informer au travers d'un contenu épuré, interactif et agréable d'utilisation sur les votations et élections, voire sur les autres débats politiques en cours au niveau cantonal. L'application serait également utilisée pour des sondages immédiats et de courte durée à destination des autorités politiques. Une mise en œuvre concrète pourrait avoir lieu par le développement d'une application existante (par ex. Nemo) ou la création d'une nouvelle application.

Signataire : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale.

2. CONTEXTE

La commission temporaire Démocratie cantonale du Grand Conseil a été créée le 16 septembre 2021. Sa constitution découlait des préoccupations des différents bords politiques face au faible taux de participation de la population neuchâteloise aux élections et votations ; l'objectif étant de formuler des propositions d'actions concrètes.

En date du 28 septembre 2023, la commission Démocratie cantonale a rendu un rapport 23.613 proposant un train de mesures regroupées autour de quatre thématiques : l'école, la communication, le matériel de vote et la Semaine de la démocratie. Ces mesures ont été soutenues par le dépôt de cinq objets parlementaires et d'un projet de loi dont fait partie le postulat 23.240 traité dans ce rapport.

3. MESURES MISES EN PLACE PAR LE CANTON

Différents outils ou mesures sont d'ores et déjà déployés dans le canton, tels que :

- **Gratuité du vote par correspondance**

 Sur proposition de la commission Démocratie cantonale dans son rapport 23.613, votre Autorité a adopté par 71 voix contre 20, le 6 décembre 2023, une modification de la loi sur les droits politiques (LDP), réintroduisant la gratuité des votes par correspondance. Cette mesure a été mise en place de suite, soit dès la votation fédérale du 3 mars 2024.

 Une étude de l'Université de Fribourg[1], publiée en 2017, estime que le préaffranchissement de l'enveloppe de vote augmente la participation d'environ 1,8 point de pourcentage. Les auteurs comparent, sur l'ensemble des votations fédérales de 1989 à 2014, 325 communes bernoises aux caractéristiques similaires, dont certaines prenaient en charge l'affranchissement du vote par correspondance et d'autres non.

 L'effet propre de cette mesure ne peut être isolé pour Neuchâtel, la gratuité ayant été réintroduite simultanément sur l'ensemble du territoire cantonal. Les données disponibles montrent néanmoins que le recul tendanciel de la participation observé depuis 2001 ne s'est pas accentué après le scrutin de mars 2024 et que l'évolution demeure comparable à celle des autres cantons

[1] Mark Schelker et Marco Schneiter, « The elasticity of voter turnout : Investing 85 cents per voter to increase voter turnout by 4 percent », Electoral Studies, vol. 49, 2017.

romands. D'autre part, il est aussi nécessaire de rappeler que d'autres facteurs que la gratuité du vote par correspondance peuvent influencer la participation, comme les objets soumis à votation en fonction de leur nature, de leur complexité, de leur impact personnel, etc.

- **Brochure d'information en langage simplifié pour les scrutins cantonaux**

 Le 3 juillet 2023, la commission Démocratie cantonale déposait le postulat 23.241 « Pour une information simplifiée pour les votations », accepté le 23 janvier 2024 par 60 voix contre 37. Ce dernier a été classé dans le cadre du rapport du Conseil d'État 24.018, du 13 mars 2024, en réponse à ce postulat 23.241 et au postulat 20.206 « Pour une adaptation des documents officiels de l'État en langage simplifié et pour un accès à ces documents pour toutes et tous ».

 Ainsi, une brochure d'information en langage facile à lire et à comprendre (FALC) a notamment été introduite dès l'élection au Conseil des États du 22 octobre 2023. Un feuillet fourni avec le matériel de vote renvoie à une page du site internet sur laquelle figurent des explications en langage simplifié, ainsi que des renvois aux plateformes fournissant des informations simplifiées pour les scrutins.

 La même pratique a été élargie aux votations cantonales. La première brochure a été réalisée pour la votation cantonale du 24 novembre 2024.

- **Session des Jeunes**

 Le Canton de Neuchâtel a renforcé les possibilités offertes aux jeunes de participer à la vie démocratique cantonale en organisant, en 2025, la première édition de la Session des Jeunes baptisée « 100 voix ». Destiné aux jeunes de 14 à 20 ans, ce dispositif leur a permis de débattre de sujets d'actualité politique, d'exprimer leurs préoccupations et de formuler collectivement des propositions à l'attention des autorités. Lors de la session du 28 octobre 2025, six thématiques ont été abordées et six pétitions élaborées, dont cinq ont été acceptées par l'assemblée et transmises au Grand Conseil. Inscrite à l'article 14 de la loi sur le soutien aux activités de jeunesse extra-scolaires (LSAJ) depuis 2024, cette initiative est donc appelée à perdurer.

 Cette démarche participative a également été soutenue par une campagne de communication sur les réseaux sociaux, comprenant des publications et des contenus vidéo, afin de faire connaître la Session des Jeunes et de valoriser l'engagement des jeunes dans la vie démocratique cantonale.

- **Session inclusive**

 En juin 2024 s'est déroulée une session inclusive dans la salle du Grand Conseil. Organisée pour marquer la clôture dans le Canton de Neuchâtel de la campagne nationale « Avenir inclusif », une trentaine de binômes ont été formés de député-e-s et de personnes vivant avec un handicap.

 Ainsi, durant une demi-journée, les député-e-s ont acompagné et soutenu des personnes vivant avec un handicap. Elles et ils ont débattu de deux pétitions portant sur des mesures concrètes permettant de garantir l'égalité dans l'accès aux fonctions électives. Les deux pétitions ont été adoptées à la quasi-unanimité des votant-e-s et transmises pour traitement au Grand Conseil.

 Cette démarche inclusive a eu pour objectif de sensibiliser les élu-e-s aux questions et aux droits des personnes vivant avec un handicap.

- **Campagne de promotion de la participation**

 Dans le cadre des élections fédérales d'octobre 2023, une campagne de communication destinée à encourager la participation a été mise sur pied par la chancellerie d'État. Quatre ambassadrices et ambassadeurs, choisis pour leur représentativité des publics cibles, ont prêté leur image à des vidéos et à des contenus numériques diffusés sur les réseaux sociaux de l'État pendant toute la période de vote précédant ces élections fédérales.

L'exercice a été reconduit lors des élections cantonales de mars 2025, en partenariat avec une classe de médiamaticiennes et médiamaticiens du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). Les étudiant-e-s ont produit des formats vidéo destinés aux réseaux sociaux de l'État et conçus spécifiquement pour le public cible des 18-25 ans.

Il est prévu de poursuivre la réalisation de telles campagnes à l'occasion des futures élections fédérales et cantonales.

- **Réseaux sociaux comme canaux d'information et de sensibilisation à la vie démocratique**

Les réseaux sociaux occupent aujourd'hui une place importante dans les habitudes d'information de la population, particulièrement auprès des jeunes générations. Ils constituent, à ce titre, des canaux privilégiés pour diffuser des informations sur l'actualité politique et institutionnelle, sensibiliser la population aux enjeux démocratiques et encourager la participation aux scrutins.

La chancellerie d'État utilise les réseaux sociaux officiels de l'État de Neuchâtel pour relayer les informations relatives aux scrutins. Chaque scrutin fait ainsi l'objet de publications spécifiques, notamment au moyen de publications visuelles présentant les informations de manière claire et accessible. Lors des élections, ce dispositif est complété par des contenus vidéo, notamment sous la forme de « reels ». Ces formats permettent de diversifier les contenus proposés, de rendre l'information plus dynamique et de mieux capter l'attention du public. Les résultats des scrutins font également l'objet de publications dédiées.

Outre les informations relatives aux scrutins, les réseaux sociaux de l'État sont également utilisés pour valoriser les décisions du Conseil d'État, les projets et les activités de l'administration cantonale. Ces canaux permettent de rendre visibles les travaux politiques en cours, sous des formats adaptés aux usages numériques.

Le recours aux réseaux sociaux présente plusieurs avantages par rapport au développement d'une application spécifique. Ils permettent de diffuser l'information directement sur des plateformes déjà utilisées par la population, sans nécessiter le téléchargement préalable d'une nouvelle application. Les contenus peuvent être relayés, partagés et adaptés aux publics visés, tandis que des campagnes ciblées permettent d'en accroître la visibilité, notamment auprès des jeunes.

- **Site internet de l'État**

Le site internet www.ne.ch constitue le principal canal officiel d'information de l'État de Neuchâtel à destination de la population. Il a pour vocation de centraliser et de rendre accessibles les informations relatives à l'organisation et au fonctionnement des institutions, aux décisions du Conseil d'État, aux projets et travaux politiques en cours, ainsi qu'aux prestations de l'administration cantonale. Les actualités, communiqués de presse et dossiers thématiques permettent à la population de suivre les affaires cantonales et d'accéder directement aux informations officielles. Cette fonction répond à l'objectif du postulat de faciliter l'information sur les travaux politiques.

La refonte du site www.ne.ch, mise en ligne en mars 2026, s'inscrit dans cette volonté d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'information. Elle a notamment permis de simplifier la présentation des principaux instruments démocratiques, tels que le droit de vote et l'éligibilité, l'initiative, le référendum, la pétition et la motion populaire. Une attention particulière a également été portée à la consultation sur les appareils mobiles, qui représentent aujourd'hui environ 60% de la fréquentation du site.

Cette évolution est importante au regard des objectifs du postulat. L'accès à l'information depuis un téléphone portable ne doit pas nécessiter l'installation d'une application dédiée. Un site internet adapté aux supports mobiles garantit un accès équitable aux mêmes informations officielles, quel que soit l'appareil utilisé (smartphone, tablette ou ordinateur), sans téléchargement, ni installation préalable. Cette approche permet de privilégier l'accessibilité et l'égalité d'accès à l'information, indépendamment des équipements et des habitudes numériques de chacune et chacun.

Le site présente également l'avantage de centraliser les contenus officiels, d'en assurer la cohérence et de faciliter leur actualisation. Les réseaux sociaux et le site internet de l'État fonctionnent de manière complémentaire. Les premiers permettent de susciter l'intérêt de la population et de l'inciter à consulter les informations officielles disponibles sur www.ne.ch. L'analyse des données statistiques agrégées et anonymisées, notamment la portée des publications, les interactions, les clics et la fréquentation des pages du site, permet de mesurer l'efficacité de cette communication, d'identifier les contenus qui suscitent le plus d'intérêt et d'adapter les actions aux comportements et aux attentes des différents publics.

- **Vote électronique**

 La réintroduction du vote électronique dans le Canton de Neuchâtel, prévue dès le scrutin fédéral du 29 novembre 2026, s'inscrit dans la volonté du Conseil d'État de moderniser l'exercice des droits politiques et de faciliter la participation de la population aux scrutins. En complément du vote par correspondance et du vote à l'urne, ce troisième canal offre aux électrices et électeurs une possibilité supplémentaire d'exercer leurs droits politiques, en tenant compte de l'évolution des usages numériques et des besoins de différents publics.

 Le vote électronique présente notamment un intérêt particulier pour les personnes vivant avec un handicap, en particulier celles rencontrant des difficultés à manipuler le matériel de vote traditionnel. Il peut ainsi contribuer à renforcer leur autonomie et à garantir un exercice plus accessible et confidentiel du droit de vote. Il facilite également la participation des Suissesses et Suisses de l'étranger, pour lesquels les délais d'acheminement du matériel électoral peuvent constituer un obstacle.

 Plus largement, la possibilité de voter en ligne répond aux habitudes d'une population qui recourt de plus en plus aux prestations numériques dans sa vie quotidienne. En simplifiant l'accès à l'acte de vote et en proposant un canal supplémentaire, le vote électronique est susceptible de favoriser la participation de certaines catégories d'électrices et d'électeurs. En outre, le vote électronique apporte une souplesse supplémentaire dans le temps, permettant de voter depuis chez soi jusqu'au samedi midi précédant le scrutin. Les électrices et électeurs qui se décident tardivement gardent ainsi la possibilité de voter. Le système empêche l'envoi d'un vote incomplet ou non conforme, comme une carte de vote non signée ou un bulletin mal rempli.

 Le vote électronique s'accompagne encore d'une dématérialisation du matériel de vote. Les électrices et électeurs ayant choisi ce canal ne reçoivent plus les bulletins de vote, la brochure explicative et l'enveloppe de vote sous forme papier. Ils peuvent consulter l'ensemble des informations officielles relatives aux objets soumis au scrutin directement sur le site internet de l'État, à l'adresse www.ne.ch/vote. Cette évolution s'inscrit dans un dispositif numérique complémentaire, associant l'information officielle disponible sur le site cantonal, l'application fédérale VoteInfo, présentée au chapitre suivant, et la possibilité de voter en ligne. Elle facilite l'accès à l'information et l'exercice des droits politiques.

En parallèle des actions menées par le canton, on peut rappeler que les médias jouent aussi un rôle essentiel en garantissant la circulation d'informations de qualité et en contribuant à promouvoir le débat public. Cette mission revêt une véritable portée d'intérêt général et portera tout son sens en lien avec l'intensification de l'aide aux médias dans le cadre de la réponse à la motion 24.129 « Déclin des médias régionaux : agir avant qu'il ne soit trop tard ! » qui sera prochainement soumise au Grand Conseil.

4. MESURES MISES EN PLACE PAR LA CONFÉDÉRATION

Du côté de la Confédération, on peut citer les outils suivants :

- **Application VoteInfo**

 Lancée en 2019 par la Chancellerie fédérale, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique et les cantons, VoteInfo centralise les informations officielles relatives aux votations et élections fédérales, cantonales et communales. Pour les objets fédéraux, l'application donne

accès aux explications et aux vidéos du Conseil fédéral. Pour les objets cantonaux, la chancellerie d'État y publie le Vot'Info neuchâtelois, ainsi que sa version en langage simplifié.

L'application propose également des fonctionnalités interactives, telles que la personnalisation des informations selon les cantons et communes sélectionnés, l'envoi de notifications concernant les nouveaux objets soumis au vote et les résultats, ainsi que des rappels à l'approche des scrutins. Le dimanche du scrutin, dès midi, l'application permet de suivre les résultats en direct.

VoteInfo répond ainsi à une part importante des fonctionnalités envisagées par le postulat, en offrant une application mobile spécifiquement consacrée à l'information démocratique. Cette application permet au Canton de Neuchâtel de bénéficier d'une solution numérique existante, sans devoir développer et exploiter sa propre infrastructure applicative, ni en assurer directement les évolutions technologiques.

L'ensemble des cantons publient leurs objets cantonaux, mais pour l'heure, seuls certains d'entre eux le font également pour les informations relatives aux scrutins communaux. Des développements en lien avec la nouvelle norme de transmission des données permettront de faciliter prochainement l'intégration des données communales. Le Canton de Neuchâtel y sera attentif pour compléter ainsi les données publiées avec les résultats communaux.

- **Site internet de la Confédération et portail « ch.ch »**

 La Chancellerie fédérale publie sur le site internet www.admin.ch les explications officielles du Conseil fédéral pour chaque objet fédéral. Elle diffuse aussi des vidéos explicatives sur la chaîne YouTube du Conseil fédéral.

 Le portail « ch.ch » présente, quant à lui, ces informations sous une forme condensée, en cinq langues : français, allemand, italien, romanche et anglais. Pour chaque scrutin fédéral, une page dédiée présente chaque objet par un résumé des enjeux et la question soumise au vote. Elle donne la recommandation du Conseil fédéral et du Parlement, ainsi que celle du comité d'initiative ou référendaire. Une vidéo explicative accompagne chaque objet, avec une version en langue des signes. La page propose aussi un guide pour remplir correctement le bulletin de vote et renvoie vers l'application VoteInfo.

5. AUTRES ACTIONS DÉPLOYÉES EN SUISSE

D'autres actions ont également émergé en Suisse pour essayer d'intéresser la population et notamment susciter un intérêt plus marqué des jeunes pour la politique et la participation à celle-ci.

Par exemple, la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) propose les offres suivantes :

- **Easyvote**

 Différents outils sont à disposition, tels que :

 - Brochure d'information

 Ayant constaté que les documents électoraux sont souvent trop complexes pour les jeunes électrices et électeurs, la FSPJ propose une traduction des explications fédérales et cantonales dans une brochure A5 de deux pages, de manière neutre et facilement compréhensible. Par exemple, en 2025, ce sont cinq objets fédéraux, cinquante et un objets cantonaux et deux élections cantonales qui ont bénéficié de cet outil de simplification.

 - Vidéos

 Création de vidéos expliquant de manière simplifiée un sujet souvent complexe, soit les différents systèmes électoraux. Des vidéos ont notamment été commandées pour les dernières élections cantonales et fédérales par la chancellerie d'État et mises à disposition sur le site internet de l'État.

- Application votenow

 Cette application a été mise à disposition pour la première fois lors des élections fédérales d'octobre 2023. Elle vulgarise les informations, permet d'identifier les candidat-e-s qui partagent les mêmes intérêts et rappelle à l'approche du scrutin la nécessité d'aller voter.

- Matériel didactique

 La FSPJ propose du matériel didactique basé sur la brochure easyvote, à destination des écoles.

- **Engage.ch**

 La plateforme engage.ch offre aux jeunes la possibilité de soumettre simplement des idées et souhaits et de participer ainsi à la conception d'un projet d'avenir. Dans ce cadre, la FSPJ a organisé, en 2025, soixante ateliers « Vivre la politique » dans des classes de secondaire I dans toute la Suisse.

De son côté, l'association à but non lucratif et politiquement neutre Politools a développé l'outil suivant :

- **Smartvote**

 Développée depuis 2003, smartvote est une plateforme gratuite d'aide au choix électoral. Elle vise à faciliter la compréhension des positions politiques des partis et des candidat-e-s, tout en permettant aux électrices et électeurs de mieux identifier leurs propres orientations.

 Son fonctionnement repose sur un questionnaire portant sur différents enjeux politiques et de société, auquel répondent aussi bien les personnes candidates que les utilisatrices et utilisateurs. Sur cette base, la plateforme établit un classement personnalisé des candidatures et des partis selon leur degré de correspondance avec les positions exprimées. Des représentations graphiques, notamment les « smartspiders », permettent de visualiser et de comparer les profils politiques.

 Utilisée lors d'élections fédérales, cantonales et communales, smartvote contribue à rendre les programmes et les positions politiques plus accessibles, notamment auprès des jeunes et des personnes moins familiarisées avec le système politique. Lors des élections fédérales de 2023, plus de 2,1 millions de recommandations personnalisées ont été générées.

 Cette plateforme illustre le rôle complémentaire que peuvent jouer les initiatives indépendantes dans l'information et la sensibilisation à la vie démocratique. Accessible en ligne, elle propose déjà des fonctionnalités interactives d'aide à la décision électorale, sans nécessiter le développement d'une application cantonale spécifique.

On peut aussi citer l'initiative suivante de l'association « Écoles à Berne » :

- **Programme « Joue la politique ! »**

 Ce projet permet à des élèves du niveau secondaire I de suivre le processus législatif de l'idée de départ au vote dans les urnes. Il s'agit finalement d'une immersion ludique dans le fonctionnement de la démocratie directe suisse. Le projet débute par la préparation, en classe, d'initiatives populaires avec l'objectif de les défendre devant le Conseil national, au Palais fédéral, dans un cadre multilingue et accompagné de professionnel-le-s. Les classes participantes proviennent de toutes les régions linguistiques de la Suisse.

 Grâce à sa dimension symbolique forte et à ses nombreux éléments fédérateurs, tels que l'éducation, la politique, le plurilinguisme et la collaboration, ce projet a remporté le Prix du fédéralisme en 2025.

Finalement, on peut encore évoquer les actions menées dans de nombreux parlements cantonaux des jeunes en Suisse. Ces derniers sont généralement très actifs et mènent régulièrement des actions avant pour objectif d'encourager la participation des jeunes aux scrutins.

6. ANALYSE

6.1 Valeur ajoutée d'une application supplémentaire

L'analyse des dispositifs disponibles montre que les principaux besoins d'information sur les votations, les élections et les travaux politiques sont déjà couverts, à des degrés divers, par les canaux institutionnels cantonaux, les plateformes fédérales et les outils développés par des organisations spécialisées.

Le développement d'une application cantonale dédiée conduirait ainsi à reproduire une partie importante de prestations existantes. Il nécessiterait en outre de définir son positionnement par rapport au site internet de l'État, aux réseaux sociaux et à l'application fédérale VoteInfo, afin d'éviter une dispersion de l'information entre plusieurs canaux.

L'enjeu réside dès lors moins dans la multiplication des supports numériques que dans la capacité à rendre les informations existantes accessibles, compréhensibles et visibles auprès des publics concernés.

Le Conseil d'État estime ainsi que les améliorations susceptibles d'être apportées aux dispositifs actuels présentent un potentiel de valeur ajoutée supérieur à celui d'une nouvelle application dont les fonctionnalités recouperaient largement celles des outils existants.

6.2 Coûts de développement, d'exploitation et de promotion

Le développement d'une application cantonale représenterait un investissement financier et organisationnel significatif, qui ne se limiterait pas à sa conception et à sa mise en service.

Un tel projet nécessiterait notamment une analyse préalable des besoins, l'élaboration d'un cahier des charges, la conception des interfaces, le développement des fonctionnalités, leur intégration aux systèmes d'information existants, ainsi que la réalisation de tests fonctionnels, de sécurité et d'accessibilité. En outre, contrairement à un site internet accessible depuis un navigateur, une application mobile nécessite une maintenance spécifique pour les environnements Android et iOS. Elle implique des tests réguliers, la publication de mises à jour et un suivi de compatibilité avec les différents modèles de smartphones et les évolutions de leurs systèmes d'exploitation. Ces contraintes techniques s'ajoutent à celles liées à la gestion et à l'actualisation des contenus.

Selon l'estimation du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN), le développement d'une application mobile représenterait un investissement initial de 120'000 à 180'000 francs hors TVA, auquel s'ajouteraient des coûts annuels d'exploitation et de maintenance estimés entre 25'000 et 40'000 francs hors TVA. Sur une période de cinq ans, le coût total se situerait ainsi entre 245'000 et 380'000 francs hors TVA.

Ces montants constituent des estimations situées dans la fourchette basse. Ils ne comprennent pas non plus les ressources internes nécessaires au pilotage du projet, à la production et à l'actualisation des contenus, ni celles liées à la gestion d'éventuelles fonctionnalités participatives.

Par ailleurs, la mise à disposition d'une application ne garantit pas son adoption par la population et le public-cible notamment. Son lancement devrait s'accompagner d'une campagne de promotion importante, puis d'actions de communication régulières pour encourager son téléchargement et maintenir son utilisation dans la durée. Ces dépenses s'ajouteraient aux moyens déjà consacrés à la communication institutionnelle et à la promotion de la participation démocratique.

Le coût d'une telle solution doit donc être apprécié sur l'ensemble de son cycle de vie, et non uniquement au regard de son développement initial.

Finalement, l'application NemoNews ne pourrait pas répondre à l'objectif visé. En effet, cette dernière fonctionne comme un agrégateur de flux RSS. Une adaptation significative de son architecture actuelle serait nécessaire et équivaudrait, dans son ampleur, au développement d'une nouvelle application.

6.3 Consultation et participation citoyennes

Le postulat envisage également la possibilité de sonder directement la population sur des questions précises soumises par les autorités législatives ou exécutives.

Le Conseil d'État reconnaît l'intérêt des démarches visant à renforcer le dialogue et la participation citoyenne. Toutefois, la mise à disposition d'un outil de sondage ne garantit pas, à elle seule, une participation représentative de la population.

La conduite de telles consultations nécessite par ailleurs un encadrement organisationnel dépassant les seuls aspects techniques : définition des objectifs, identification des publics concernés, formulation des questions, traitement et analyse des contributions, puis communication des résultats et des suites données. Ces différentes étapes impliquent des ressources humaines et financières, indépendamment de l'outil numérique utilisé.

Lorsque des consultations sont nécessaires, le Conseil d'État privilégie des dispositifs participatifs adaptés, notamment parmi les solutions existantes, plutôt que le développement d'une application spécifique.

7. CONCLUSION

Le Conseil d'État partage les objectifs poursuivis par le postulat 23.240, à savoir renforcer l'information de la population sur la vie politique, faciliter l'accès aux droits démocratiques et encourager la participation citoyenne, notamment auprès des jeunes générations. Il s'efforce d'y répondre dans son action politique quotidienne.

L'analyse des dispositifs existants démontre toutefois qu'une grande partie des besoins identifiés est déjà couverte par les outils cantonaux, fédéraux et les plateformes développées par des organisations spécialisées. Le site internet de l'État constitue le canal officiel de référence pour l'information sur les travaux politiques et l'activité institutionnelle, tandis que les réseaux sociaux permettent d'en renforcer la visibilité auprès de différents publics, notamment les jeunes générations. L'application VoteInfo complète ce dispositif en offrant un accès mobile aux informations relatives aux scrutins.

Cette organisation permet de s'appuyer sur des infrastructures existantes et éprouvées, de mutualiser les ressources lorsque cela est possible et de concentrer les efforts sur la qualité, l'accessibilité et la visibilité de l'information, plutôt que pour le développement et la maintenance d'une plateforme supplémentaire.

Une application cantonale supplémentaire présenterait une valeur ajoutée limitée au regard des coûts de développement, d'exploitation et de promotion, sans garantie d'adoption suffisante. Les consultations citoyennes nécessitent, quant à elles, un dispositif d'accompagnement qui dépasse la seule question technique.

Le Conseil d'État entend dès lors privilégier une approche fondée sur la complémentarité et l'amélioration continue des outils existants, dans un souci d'accessibilité et d'utilisation efficiente des ressources publiques.

Par conséquent, le Conseil d'État vous propose de classer le postulat 23.240 « Une app pour une démocratie à portée de main ».

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 2 novembre 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND